

L'inquisition frappe aussi la Pologne



[Source : ordreuniversel.org]

Ce qui se passe en Pologne démontre que la chasse aux vrais médecins est devenue une priorité européenne. Ne laissons pas faire cela !

[NDLR L'emprise de l'industrie pharmaceutique, alias Big Pharma, sur la médecine est quasi planétaire et les différents ordres de médecins et ordres d'autres personnels soignants en sont de nos jours des chiens de garde au détriment de trop nombreux médecins, pharmaciens, infirmiers... qui paient le prix de leur volonté de soigner avant tout en tenant compte des réalités du patient.]

Par Élisabeth Pellenq-Zemek (22 septembre)

RESTONS SOLIDAIRES AVEC le Docteur Katarzyna RATKOWSKA, médecin convoquée le 24 novembre prochain par la Chambre Disciplinaire de l'Ordre des Médecins en Pologne. La Chambre s'apprête à interdire le Docteur RATKOWSKA d'exercer la médecine.

L'Ordre des Médecins en Pologne reproche au Dr RATKOWSKA :

1. D'avoir soigné les patients atteints du Covid en prescrivant avec succès un médicament connu en Pologne depuis 40 ans, inscrit dans la pharmacopée ainsi qu'approuvé par un spécialiste des maladies pulmonaires et un professeur en neurologie pour la prise en charge du Covid. Le Docteur RATKOWSKA a répondu à la demande des patients qui avaient perdu confiance dans le traitement du Covid officiellement préconisé (par le paracétamol).
2. D'avoir fait appel à la prudence, à plusieurs reprises, à la fois en consultations et publiquement, vis-à-vis de produits injectables nommés « vaccin anti-covid ».
3. D'avoir fait part de son indignation après la découverte des essais cliniques du laboratoire Pfizer, s'étant déroulés en Pologne en 2021 sur des enfants âgés de plus de 6 mois, pour la plupart issus des orphelinats et des

familles d'accueil. Le Docteur RATKOWSKA a adressé une lettre ouverte à ce sujet au Président de la République de Pologne et au Premier Ministre (ce jour, elle n'a pas reçu de réponse).

À l'automne 2021, le Dr RATKOWSKA a été convoquée deux fois à la section Responsabilité Professionnelle de l'Ordre des Médecins en Pologne, où elle n'a jamais eu la possibilité de parler, de s'exprimer ni d'argumenter ses choix. Le 18 mars 2022, elle a été jugée par le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins en Pologne où le chargé d'affaires a accusé le Dr RATKOWSKA pour d'avoir soigné le Covid en utilisant le traitement connu de longue date, il a demandé l'interdiction d'exercer la médecine avec un effet immédiat. À l'époque, la Chambre Disciplinaire n'a pas suivi, néanmoins elle a de nouveau convoqué ce médecin à comparaître le 24 novembre 2023.

Le Dr RATKOWSKA travaille comme médecin psychiatre au sein d'un dispensaire public en Pologne couvrant un secteur de presque 200 000 habitants. Sur 6 postes des médecins dans ce dispensaire, seuls deux sont pourvus, dont le sien.

L'OUPS soutient la liberté de choix thérapeutique des médecins, le respect de la déontologie médicale et de la dignité humaine, ainsi que le droit pour la population d'avoir le choix et l'accès aux soins.

<https://www.francesoir.fr/societe-sante/vaccination-des-enfants-des-chercheurs-polonais-denoncent-des-essais-cliniques> : le Dr RATKOWSKA s'exprime au début de la 1 ère partie de la conférence sur les essais cliniques sur les enfants polonais